

Paris, le 10/01/2019

Chère Madame, Cher Monsieur,

Nous vous comptons parmi les porteurs de parts du Fonds Commun de Placement (FCP) Lyxor STOXX EUROPE 600 BASIC RESOURCES UCITS ETF (ci-après le « **Fonds Absorbé** ») dont nous vous avons annoncé par courrier du 11 décembre dernier, la fusion-absorption avec le compartiment Lyxor STOXX EUROPE 600 BASIC RESOURCES UCITS ETF de la société d'investissement de capital variable de droit luxembourgeois LYXOR INDEX FUND (ci-après le « **Fonds Absorbant** ») dont la date de fusion est prévue le 17 janvier 2019.

Nous vous rappelons que pour mener à bien cette opération de fusion-absorption, les souscriptions et les rachats du Fonds Absorbé seront interrompus à compter du 14 janvier 2019.

**Parité d'échange :**

Comme annoncé dans notre courrier du 11 décembre dernier, nous vous rappelons que la parité d'échange déterminée le jour de la fusion-absorption par la société de gestion Lyxor International Asset Management sera la suivante : **1 part** du Fonds Absorbé pour **1 action** du Fonds Absorbant.

Cet échange s'effectuera sans aucun droit d'entrée.

Pour plus d'information, les prospectus des fonds concernés sont disponibles sur le site [www.lyxoretf.com](http://www.lyxoretf.com) ou auprès de [client-services-etf@lyxor.com](mailto:client-services-etf@lyxor.com).

Vous remerciant pour votre confiance et votre fidélité, nous vous prions de bien vouloir agréer, Chère Madame, Cher Monsieur, l'expression de nos salutations distinguées.

**Arnaud LLINAS**  
**Responsable de la filière ETF & Fonds Indiciels**  
**LYXOR INTERNATIONAL ASSET MANAGEMENT**